

## ANNEXE : REGLEMENT INTERIEUR SAE PELVOUX

*Avertissement : l'escalade est une activité à risques. Tout utilisateur de la salle prendra toutes les précautions requises pour assurer sa sécurité et celle des tiers.*

**Article 1 :** Il est rappelé que l'accès aux infrastructures en hauteur comporte des risques, dont la mise à disposition du public implique de celui-ci une parfaite connaissance des techniques de sécurité ou un encadrement qualifié pour la formation.

L'accès à la salle de tous les usagers s'effectue sous la responsabilité exclusive de l'utilisateur désigné dans la convention jointe à ce document, qui doit notamment s'assurer que tous les participants aux créneaux d'escalade sont licenciés à la FFCAM ou FFME ou possèdent une assurance en responsabilité civile individuelle pour la pratique de l'escalade en salle.

Il doit veiller au respect des règles de sécurité et des règles d'utilisation ci-dessous.

**Article 2 :** Il est précisé que l'utilisation des infrastructures de la salle (murs d'escalade et plateformes d'entraînement), s'effectue nécessairement en premier de cordée.

**La pratique en solo est interdite.**

Les cordes ne sont pas mises à disposition des usagers.

Une parfaite connaissance des méthodes de manœuvres de cordes et de sécurité est exigée.

Au-delà de la première dégaine (mousqueton), l'utilisation de matériel adapté est obligatoire ;

Lors d'une ascension, il est impératif de mousquetonner successivement toutes les dégaines d'une voie. Seules les cordes d'un diamètre supérieur à 9,4 mm et d'une longueur minimum de 30 m doivent être utilisées.

Pour l'encordement, le double nœud en 8 est systématiquement effectué sur le bout de la corde opposé au grimpeur. L'assurage à la taille et l'assurage assis sont formellement interdits.

L'escalade en moulinette doit impérativement être effectuée la corde passée dans les 2 mousquetons du sommet de la voie. Seuls les mousquetons inox des relais (chaîne du sommet des voies) ou la barre fixe du secteur initiation peuvent servir pour l'escalade en second (moulinette).

**Seule l'utilisation de magnésie liquide ou les « Eco-balls » est tolérée.** Tous les utilisateurs de magnésie volatile se verront interdire l'accès à la salle.

L'utilisation des infrastructures se fait exclusivement en chaussons d'escalade ou tennis à semelle plane.

La FFCAM décline toute responsabilité en cas de perte ou vol de matériel dans l'enceinte des bâtiments.

RAPPEL / Il est strictement interdit de fumer dans les bâtiments.